

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-01-02



Membres : Afférents au conseil : 14
 Présents : 7
 Date de la convocation : 05/01/2023

En exercice : 14
 Qui ont pris part à la délibération : 12
 Date d'affichage : 05/01/2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Objet de la délibération : Plan de Financement de la construction d'une nouvelle station d'épuration

Présents : : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Dominique, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien.

Absents : Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Poggioli Mathieu), GIOCANTI Caroline (procuration à GIOCANTI Jean-Luc), Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Pisticcini François-Thierry).

- **Considérant** la délibération n°2022-03-19 du conseil municipal, en date du 30 septembre 2022, adoptant le plan de financement global de l'opération intitulée : « Renouvellement et extension du réseau d'assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et démolition de l'ancienne » ;

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Le maire indique avoir organisé une réunion de travail en lien avec un représentant de l'Agence de l'eau, un représentant des services de la Collectivité de Corse et le bureau d'études BET Pozzo di Borgo, le 20 décembre 2022.

Au cours de cette réunion, il a été précisé que les ratios retenus par l'Agence de l'eau étaient fixés au niveau national et qu'aucune dérogation ne pouvait être accordée. Ainsi, cette information peut être de nature à modifier le plan de financement initial concernant la construction ex nihilo de la nouvelle station d'épuration. Afin de permettre à la Collectivité de Corse d'étudier la possibilité d'augmenter sa participation sur cette opération spécifique, il est demandé au maire de proposer au conseil municipal un plan de financement dédié.

Le plan de financement proposé pour la construction d'une nouvelle station d'épuration estimée à 915 000€ HT est le suivant :

	%	Montant en euros
Agence de l'eau	90 %	823 500 €
Collectivité de Corse		
Part contributive commune hors TVA		91 500 €
Total HT		915 000 €

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis

Ainsi fait et délibéré à Ucciani, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Ucciani, le 13 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230113-2023-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

